

Séance du 10 juin 2015

Convocation du 01.06.15 affichée le 01.06.15

à 20h30

PRESIDENCE : Bernard LEBARON, Maire

PRESENTS : Bernard LEBARON, Muriel LAINE, Jean-Yves FAUTRAT, Jean-Michel COSTARD, Pascal BIGARD, Emmanuel LEHMANN, Frédéric MOUCHEL et Jacqueline GUERARD

ABSENTS : Juliette HURLLOT (excusée)

SECRETAIRE de SEANCE : Muriel LAINE

SUBVENTIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Musik en Saire	50 €
AFM pour le TELETHON	50 €
CLIC Nord Est Cotentin	10 €

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Vu l'article L 361.1 du Code de l'Environnement, relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Considérant que depuis la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, « le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature » et doit, à ce titre, élaborer un plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), qui inclut le PDIPR, conformément à l'article L. 311-3 du code du sport ;

Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, le Conseil Municipal :

- confirme les caractéristiques des itinéraires précédemment inscrits au PDIPR sur le territoire de sa commune ;
- demande au Département l'inscription des nouveaux chemins tels que décrits sur la carte, le tableau et les éventuels zooms joints en annexe ;
- s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et de qualité équivalente ;
- autorise le balisage par les organismes initiateurs des itinéraires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription ;
- s'engage à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert (à la libre circulation non motorisée) par un entretien régulier (2 fois par an minimum).

EOLIENNE LUDIQUE

Le maire remercie Pascal BIGARD pour son aide apportée concernant l'étude de massif puis il présente le projet, qui a commencé en 2006. Il souligne que l'absence de point d'eau à proximité nécessitera sans doute de réapprovisionner la mare, en été.

TRAVAUX VOIRIE ET PARKING

Au Village du Haut Boscq, Frédéric BIGARD a goudronné la cour de sa propriété, ce qui augmente la quantité d'eau de pluie dans les buses. Celles-ci sont maintenant obstruées.

Le conseil approuve le devis de l'EARL La Grimonnerie, sauf les buses annelées, qui ne sont pas nécessaires.

Fourniture et pose canalisation PVC D125 CR8	6 x 60,00€	360,00€
Fourniture et pose buse annelée D 300	7 x 70,00€	490,00€
Regard grille carrée 700x700	1 x 520,00€	520,00€
Fourniture et pose tête de buse sécurisée	1 x 380,00€	380,00€

Pour l'accès à la 3^{ème} parcelle, dans la continuité du parking de la mairie, le devis de l'EARL La Grimonnerie s'élève à 4 932 € HT

Le conseil approuve le devis de Nicolas FLEURY, 2 520 € TTC, pour la pose des potilles offertes par Jacqueline et Gaston Guérard, qui seront installées à l'entrée du parking et, le devis de 1 364,40 € TTC pour la réparation de l'escalier de la mairie, qui est posé sur un mur qui se désolidarise du pignon de la mairie.

Hameau Ricard : le busage est estimé à 20ml x 72€ = 1440 € HT. Le grattage et l'empierrement du passage 125m² = 1 250 € HT. Le conseil approuve le devis de l'EARL La Grimonnerie sauf l'empierrement si le grattage découvre du bitume en dessous.

Le Syndicat d'Eau a terminé la pose de la nouvelle conduite d'eau potable, de l'église aux éoliennes. Il sera demandé à l'entreprise de remettre en état le terrain devant l'arrêt de bus scolaire. Le Conseil Général avait utilisé des graviers de couleur rouge, pour bien distinguer l'arrêt et la route.

Il avait été inscrit la somme de 11 000 € pour l'édairage public au Haut Boscq mais, l'option lanternes n'était pas prévue dans le devis d'INEO.

Muriel Laine sollicite la pose d'un miroir à la sortie du parking de la mairie car, les véhicules venant de Grinthéville ne sont pas visibles.

AGENDA D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Le dossier doit être déposé en Préfecture pour le 27 septembre 2015. La commune aura ensuite 3 ans pour réaliser les travaux.

Eglise : marquage au sol pour indiquer la petite marche à l'entrée du portail.

Mairie : la salle du rez-de-chaussée est maintenant accessible directement par le parking et conforme aux normes en vigueur. Le secrétariat, situé à l'étage, n'est pas accessible aux personnes handicapées.

Le conseil donne pouvoir au Maire pour établir l'Agenda et, le déposer à la Préfecture.

URBANISME

Le 7 décembre 2005, le conseil avait fixé à 1 500 m² le seuil de constructibilité des terrains de Clitourps, en raison des contraintes liées à l'assainissement individuel.

Compte tenu des nouveaux systèmes d'assainissement et des orientations du SCOT, le Maire propose de retirer cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du maire et retire la délibération susdite.

La Carpenterie : l'Association Robert Bruce souhaite vendre son terrain et sa salle de réunion. Elle a demandé un certificat d'urbanisme en vue de construire une maison. Le terrain est situé en zone N de la carte communale. L'opération ayant été déclarée non réalisable, Me Horvais, notaire de l'association, a déposé un recours à la Préfecture. Mme la Préfète a confirmé le refus de construire une maison.

Le maire informe le conseil que la rédaction du règlement de la carte communale ne permet plus l'installation d'abri de jardin ou de bâtiments indépendants. Seules les extensions des constructions existantes sont autorisées.

La loi ALUR qui prévoit que les Plans d'Occupation des Sols deviendront caducs en 2017, ne concerne pas les cartes communales.

Un permis de construire a été déposé par M. Arent, pour l'extension de son habitation au village de La Rue.

FONDS PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Pour 2015, 3 modes de répartition du FPIC sont possibles.

La loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources

intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour notre ensemble intercommunal, le fond s'élève à 231 419€, répartie à hauteur de :

- 116 158 € pour la communauté de communes
- 115 261 € pour les communes.

La commission élargie de la Communauté de Communes a proposé d'opter pour la répartition suivante :

- Total FPIC 2015 : 231 419 €

- Part EPCI : 147 566 €

- Part communes membres : 83 853 € (identique aux montants de 2014) répartie de la façon suivante :

Nom Communes	Part 2015
<i>BRILLEVAST</i>	<i>3 631.00</i>
<i>CANTELOUP</i>	<i>2 386.00</i>
<i>CARNEVILLE</i>	<i>2 149.00</i>
<i>CLITOURPS</i>	<i>1 325.00</i>
<i>COSQUEVILLE</i>	<i>7 852.00</i>
<i>FERMANVILLE</i>	<i>16 493.00</i>
<i>GATTEVILLE-PHARE</i>	<i>5 923.00</i>
<i>GONNEVILLE</i>	<i>5 818.00</i>
<i>GOUBERVILLE</i>	<i>1 255.00</i>
<i>MAUPERTU SUR MER</i>	<i>1 990.00</i>
<i>NEVILLE SUR MER</i>	<i>2 111.00</i>
<i>RETHOVILLE</i>	<i>1 234.00</i>
<i>ST PIERRE EGLISE</i>	<i>12 966.00</i>
<i>LE THEIL</i>	<i>6 722.00</i>
<i>THEVILLE</i>	<i>2 788.00</i>
<i>TOCQUEVILLE</i>	<i>2 857.00</i>
<i>VAROUVILLE</i>	<i>2 859.00</i>
<i>LE VAST</i>	<i>3 494.00</i>

Le conseil municipal, considérant que la Communauté de Communes a pris de nouvelles compétences en matière scolaire (Temps d'Activité Périscolaire), à l'unanimité, donne son accord à la répartition proposée.

COMMUNES NOUVELLES

Le Parlement a décidé d'inciter les communes à se regrouper pour constituer des communes nouvelles. La communauté de Communes étudie actuellement un rapprochement avec celles de Quettehou et de Valognes.

Les réunions avec l'Association des Maires à Torigny et avec le Sous-Préfet à Valognes, n'ont pas apporté de réponses à toutes les interrogations.

Les nouvelles communes créées au 1^{er} janvier 2016 ne subiront pas la diminution de la DGF.

Les communes de Canteloup, Le Vast, Théville et Varouville sont intéressées par une étude de regroupement avec Clitourps.

Emmanuel Lehmann demande quel est l'intérêt de fusionner les petites communes.

Le Maire propose d'organiser en septembre une réunion de tous les conseillers des 5 communes.

MOTION DE SOUTIEN A L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations

qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Clitourps rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Clitourps estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Clitourps soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

La médaille d'Argent de la famille a été décernée à Mme Gobert.

L'entreprise de ramassage des ordures ménagères demande aux habitants de La Mesnagerie et du Petit Vey de déposer leurs sacs au bout du chemin.

Le ramassage des encombrants a été supprimé car il y avait d'objets à collecter et son coût devenait trop onéreux.

Pascal Bigard demande une aire de croisement des véhicules au Petit Vey. La route étant départementale, l'agence technique des routes départementales à Valognes sera contactée.

Jean-Michel Costard informe le conseil que le SDEM prévoit des travaux d'effacement du réseau électrique au Petit Vey et, la pose de 189 bornes de recharge pour les véhicules électriques, dont une à St Vaast.

Jacqueline Guérard demande si le parking sera inauguré.

Muriel Lainé a participé, aujourd'hui à Réville, au tirage au sort des jurés d'assises, pour le canton du Val de Saire. Brigitte Durel a été tirée au sort.

La séance est levée à 23h50.